

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : harvey-miriam-cssla-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/23ea6893aa912380a3f1f116>

Date d'obtention : 2026-03-09 13:13:53

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il faut toujours utiliser la trousse et suivre le protocole.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Pour l'instant rien puisque je ne suis pas au secondaire, mais elle me guidera certainement si j'ai besoin dans le futur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De bien faire attention à dans quelle cadre se produit l'évènement et à quoi me référer et en aucun cas regarder les photos ou vidéo en circulation.